



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt-trois du lundi 30 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 25 janvier 2023

### Objet

N° 23/01/04

CONTRAT DE TERRITOIRE  
ESPACES NATURELS  
SENSIBLES PILOTE PAR LE  
DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE

### Présents

Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN,  
Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET,  
Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET,  
Madame Maryvonne ALVARD

### Absents excusés

Madame Guyonne FOURNIER

### Secrétaire de séance

Monsieur François COUTAGNE

### CONTEXTE

La protection des milieux naturels et des paysages est une compétence départementale bénéficiant d'un outil financier pour sa mise en œuvre : la taxe d'aménagement.

La Haute-Savoie présente une richesse naturelle spécifique, parmi les plus importantes de France (diversité des habitats et des espèces et présence d'habitats et espèces rares et menacés). Cependant, les pressions exercées sur cette richesse sont particulièrement importantes (urbanisation, intensification agricole, fréquentation, changement climatique, etc.).

Dans ce cadre, le Conseil Départemental 74 (CD74) a engagé une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui s'est traduite par l'élaboration d'un premier Schéma Départemental des ENS (SDENS) 2008-2016, puis d'un deuxième sur la période 2016-2022.

Ce SDENS a permis de structurer et d'amplifier la gestion des espaces naturels sensibles sur le département, notamment sur les rivières et les alpages (milieux sur lesquels le CD74 était historiquement impliqué).

Ce dernier a souhaité pérenniser ce programme sur la période 2023 – 2028 avec de nouvelles modalités délibérées le 12 décembre 2022 et 3 orientations majeures (cf. Délibération n°CD-2022-188 en annexe 1) :

- La conservation et la gestion des espaces naturels et semi-naturels qui contribuent à la préservation de la ressource en eau au sein du grand cycle de l'eau.
- L'inscription sur le long terme de la conservation des espaces naturels.
- L'éducation au respect de la nature et à l'adoption des bons comportements en espaces naturels et semi-naturels qui doit être redynamisée.

La CCVCMB porte déjà une attention toute particulière à ses espaces naturels, objets de nombreux projets de préservation, restauration et/ou sensibilisation des publics.

Ainsi sous le mandat précédent, la Commission Territoire et Innovation a donné un avis favorable à la réalisation d'un Contrat de Territoire ENS sur la vallée confirmé par décision du Bureau Exécutif le 27 juin 2017.

**OBJET DU CONTRAT****> Objectifs du CTENS :**

La cible du contrat de territoire ENS est de définir puis de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle pertinente.

Le territoire présente de nombreux intérêts environnementaux. Certains espaces font l'objet d'une reconnaissance officielle avec une réglementation appliquée et des mesures spécifiques de gestion.

Cependant, l'absence de gestion de nombreux autres espaces naturels, la surfréquentation de certains espaces mais aussi le changement climatique peut engendrer une perte de biodiversité ou de fonctionnalité dans les interactions entre écosystèmes.

Les grands objectifs du CTENS sont :

- La proposition d'orientations et d'objectifs pour l'ensemble du territoire de la CCVCMB et certains sites en particulier avec des stratégies propres aux milieux;
- La déclinaison d'un programme d'actions sur 3 ans sur tout le territoire avec un volet dédié à la sensibilisation et un autre à la stratégie pastorale ;

L'accomplissement de ce contrat est l'aboutissement d'un long processus partenarial et collaboratif. En témoigne les différentes étapes de son élaboration : il a fait l'objet d'une part de la réalisation d'un diagnostic du territoire et des démarches et actions déjà engagées (diagnostic), d'autre part de l'identification des enjeux environnementaux et paysager du territoire, puis d'une concertation des différents acteurs du territoire au travers des groupes de travail sur des thématiques spécifiques et des ateliers participatifs, et en enfin de la définition d'un plan d'actions chiffré, à mettre en œuvre sur 3 ans. Ce contrat de territoire vient en complément et en cohérence avec les démarches existantes. Les maîtrises d'ouvrages amenées à piloter et réaliser les actions sont multiples et ne reposent pas uniquement sur la CCVCMB.

**> Le périmètre :**

La CCVCMB, en cohérence avec les nombreuses démarches territoriales déjà engagées, souhaite mettre en œuvre un contrat ENS sur son territoire géographique, à l'échelle des quatre communes qui la composent.

**> Avancée du CTENS depuis l'engagement de la Communauté de Communes dans le CT ENS de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc****2019-2020**

- Elaboration du diagnostic du territoire

**Automne 2020 :**

- Finalisation du diagnostic du territoire.

**2021 :**

- Phase de concertation avec élus et acteurs publics et privés du territoire, élaboration des fiches actions – validation en COPIL.
- Elaboration de la stratégie pastorale du territoire, validation en COPIL du 24 septembre 2021.

**2021 – 2022 :**

- Réalisation du Plan de Sensibilisation et de l'étude Valorisation et Interprétation Paysagère du col des Montets effectuée dans le cadre « Grands cols emblématiques » du Département.

**Décembre 2022 :**

- Délibération du Département de sa nouvelle feuille de route et des taux de subvention alloués aux différentes actions.

**Janvier à Mars 2023 :**

Envoyé en préfecture le 20/02/2023  
Reçu en préfecture le 20/02/2023  
Publié le 20/02/2023  
ID : 074-217402908-20230130-23\_01\_04-DE

510

- Positionnements et délibérations des maires d'ouvrage.
- Fin mars 2023 :**
- Dépôt du dossier en instruction
- Juin 2023 :**
- Signature du CTENS par les co-contractants.

**> La gouvernance :**

L'élaboration et l'animation préparatoire du CTENS sont pilotées par la CCVCMB, au service Espaces Naturels au sein de la Direction Aménagement et Transitions, sous l'égide de la Commission Espaces Naturels, Agropastoralisme et Forêt.

Un comité de pilotage (COPIL) regroupant élus et acteurs locaux est instauré et s'est réuni dès 2019 au démarrage de la phase d'élaboration du contrat puis à plusieurs reprises au cours de la démarche, notamment pour la validation des études contenues dans le futur CTENS.

Un comité technique (COTECH) a été mis en place conjointement au COPIL, composé par les techniciens des différents organismes présents au COPIL, permettant d'établir les réflexions sur les enjeux, les actions à mener ou encore la sensibilisation à établir.

Un groupe de travail (GT) regroupant des représentants élus de chaque commune a également été constitué le 05 janvier 2021, afin de piloter l'élaboration de ce contrat.

L'animation du présent contrat sera effectuée par le Département.

**> Contenu du CTENS de la CCVCMB :**

- Le diagnostic du territoire
- Dix fiches actions sur les thématiques suivantes avec sous opérations:

- 1- Labellisation ENS
- 2- Les vergers
- 3- Lutte contre les espèces invasives floristiques
- 4- Connectivités écologiques
- 5- Espèces emblématiques du territoire
- 6- Zones humides
- 7- Haute montagne
- 8- Col emblématique
- 9- Stratégie pastorale
- 10- Plan de sensibilisation

- Le plan de financement des opérations par maîtrise d'ouvrage, décliné sur 3 ans.
- Le contrat de territoire.

**MODALITÉS FINANCIÈRES**

*Le détail des modalités financières décliné sur la période 2023-2025, par action, est annexé au présent projet de délibération (Cf. ANNEXE 2) :*

- *Plan de financement actions 1 à 8.*
- *Plan de financement Stratégie pastorale.*
- *Plan de financement plan de sensibilisation.*
- 

**Récapitulatifs financiers du CTENS :**

**TABLEAU GLOBAL ESTIMATIFS DES COUTS**

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le 2023 2024 2025

ID : 074-217402908-20230130-23\_01\_04-DE

TOTAUX Plan de Financement CTENS	Investissement			484 500	37 000	59 000	51 500
	2023	2024	2025				
	437 345	2 045 000					

**TABLEAU GLOBAL ESTIMATIFS DES COUTS PAR MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE**

TOTAUX PF par MO	Investissement (HT)			Fonctionnement (HT)		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
CCVCMB	165 145	704 000	118 000	37 000	59 000	51 500
Commune de Servoz			50 000			
Commune de chamonix	4 000	1 000	2 500			
Commune des Houches	1 200	25 000	2 000			
Commune de Vallorcine			50 000			
AFP Chamonix	145 000	1 173 000	135 000			
AFP Vallorcine	30 000	100 000	85 000			
Office du Tourisme	34 000	24 000	24 000			
CREA	18 000	18 000	18 000			
SM3A	40 000					

**AUTOFINANCEMENTS ESTIMATIFS RESTANTS A LA CHARGE DES MO**

TOTAUX PF par MO	Investissement (HT)			Fonctionnement (HT)		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
CCVCMB	65 880	281 560	47 200	31 200	51 500	48 100
Commune de Servoz			20 000			
Commune de chamonix	1 600	400	1 000			
Commune des Houches	480	10 000	800			
Commune de Vallorcine			20 000			
AFP Chamonix	58 000	469 200	54 000			
AFP Vallorcine	12 000	40 000	34 000			
Office du Tourisme	13 600	9 600	9 600			
CREA	Taux à définir	Taux à définir	Taux à définir			
SM3A	16 000					

## DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 074-217402908-20230130-23\_01\_04-DE

Vu l'article L.5211-10 du C.G.C.T.,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CD-2022-188 du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, en date du 12 décembre 2022, concernant le prolongement du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2016-2022 comme cadre de la stratégie globale et MODIFIANT le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles concernant la durée des contrats des sites labélisés ENS et des contrats de territoire ENS fixée à 3 ans pour les nouveaux contrats, des taux d'intervention et des modalités d'animation des CT ENS ; concernant l'adoption des priorités d'intervention et les taux de subvention du Conseil départemental applicable aux projets des collectivités, intercommunalités, associations foncières pastorales et autres associations pour la période 2023-2028,

**Considérant** la Décision du Bureau Exécutif de la CCVCMB, en date du 27 juin 2017, autorisant le Président à engager les démarches nécessaires pour l'élaboration d'un CTENS,

**Considérant** la Décision du Bureau Exécutif de la CCVCMB, en date du 05 janvier 2021, validant la composition du Comité de Pilotage à savoir les 4 maires ainsi que les membres de la Commission Espaces Naturels, Agro Pastoralisme et Forêts et approuvant la mise en place d'un groupe de travail spécifique CT ENS composé d'un élu référent par commune,

**Considérant** l'avis favorable du COPIIL CTENS, en date du 24 septembre 2021, concernant le rendu final de la stratégie pastorale sur le territoire,

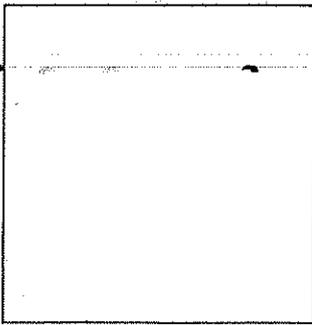
**Considérant** l'avis favorable du Groupe de Travail spécifique CT ENS, du 06 avril 2022, suite à la présentation de la déclinaison des Plans de financements du CT ENS et actions afférentes,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Espaces Naturels Agro Pastoralisme et Forêts, en date du 08 septembre 2022, concernant le rendu final du Plan de sensibilisation et de l'étude valorisation et interprétation paysagère du col des Montets,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Espaces Naturels, Agropastoralisme et Forêts, en date du 13 janvier 2023, quant au positionnement de la CCVCMB en tant que chef de file et maîtrise d'ouvrage des actions 2, 3, 5, 6 de manière partielle, 7, 8 et 10 de manière partielle, du présent Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles décliné sur la période 2023-2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **Valide** les objectifs d'ensemble et le principe de mise en œuvre des projets inscrits du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamönix-Mont-Blanc pour la période 2023-2025 ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à engager la Commune de Vallorcine en tant que maître d'ouvrage des actions identifiées du présent contrat sur la période 2023-2025, sous réserve du retour d'instruction du dossier et des taux de subvention alloués par le Département ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles une fois l'instruction de ce dernier effectuée;
- **Autorise Monsieur le Maire** à solliciter le financement du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, pour les actions que la commune de Vallorcine s'est engagée à porter dans le Plan de Financement en annexe du présent document
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages



réglementaires.

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

SLOW

ID : 074-217402908-20230130-23\_01\_04-DE

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Madame la Trésorière de SALLANCHES

Délibération exécutoire le 20/02/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Affichage en mairie de Vallorcine du 22/02/2023  
Au

Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pour copie conforme

